

Annexe au Courrier Privilège d'avril 2020 Activité partielle - Correction des paies de mars

Cette fiche technique précise comment corriger vos paies de mars pour prendre en compte l'écrêtement de CSG/CRDS. En fonction des cas, la correction permet soit d'augmenter le net à payer (activité partielle sans complément employeur) soit de diminuer le coût employeur (activité partielle avec maintien complémentaire par l'employeur).

<u>Cette manipulation est à suivre pour les paies dont la rémunération nette (sur le travail effectif + les indemnités d'activité partielle) est inférieure au SMIC mensuel brut (soit 1539,45€ - quel que soit le temps de travail du salarié ou sa durée de présence sur le mois).</u>

1. Annulation des paies de mars

• • • Liste de toutes les paies	 Menu Paies > Liste des paies
+ ▲ C ↓ ▲ Image: C Exercice 2020 Ex N° Dates de paie Hrs Spécif. Brr Mise à jour des rubriques de paies 20 6 01/03 31/03 81 Annulation de paie - Paie rectificative	 Sélectionner la ou les paies à corriger Cliquer sur l'icône de Mise à jour Choisir Annulation de paie - Paie rectificative
Annulation de paie - Paie rectificative	
Annulation de paie Date de règlement de la paie annulante 30/04/20 Saisie d'une paie rectificative après annulation Vous devez avoir sélectionné une seule paie pour pouvoir faire une paie rectificative directement après annulation.	La date de règlement de la paie annulante est par défaut la date du jour. Vous pouvez préciser n'importe quelle date sur le mois d'avril.
Paie rectificative Vous devez avoir sélectionné une seule paie annulée ou annulante pour pouvoir	
faire une paie rectificative.	 Valider en cliquant sur le bouton OK
Annuler OK	Valider ensuite l'alerte de confirmation

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.





2. Ajout des paies corrigées Les manipulations décrites sont à reproduire pour chaque paie à corriger. Il suffit de suivre pas à pas les manipulations suivantes pour déclencher automatiquement les nouvelles retenues d'écrêtement de CSG/CRDS. Nous laissons par contre dans les paies, des rubriques de paie désormais obsolètes (codes rubriques commençant par un z). En effet, le communiqué des organismes complémentaires date du 8 avril, nous ne revenons donc pas sur le non assujettissement à cotisations de prévoyance pour les paies de mars. Ajout paie BOA nº 11 Ajouter une nouvelle paie • 10 Analytiques Périodes Retenues Préciser le nom du salarié Salarié BOREALE Aurore Pré-paie N° paie 11 BOA-20.01 Du 01/01/20 Contrat CDI Fin du contrat Les rubriques de la fiche contrat sont reprises par Cat. salarial Cas Généra Mut Mutuelle Célibataire Non Cadre % TP 100 % défaut. Les dates de paie sont celles d'avril ou de mai. Profession Abat Analytiqu Période 01/03/20 Di au 31/03/20 Ma Règlt le 30/04/20 ٢ (non déterminé) Corriger les dates pour reprendre celles de mars • Rubriques de paie et indiguer une date de règlement en avril. 1 Navigo Pass Navigo 37,60 37,60 Valider l'alerte qui vous signale qu'une paie existe Il existe déja des paies avec cette date fin pour ce salarié ! déjà avec cette date de fin. 10 Analytiques Périodes Retenues Salarié N° paie BOREALE A Pré-paie Cat. sala Cas G Profe 01/03/20 Di Cliquer sur le bouton Rubriques de paie Rubriques de paie Bapprimer les rubriques de paies Réaffecter les rubriques du contrat Màj des rubriques du contrat à la va Sélectionner la paie de mars dans le menu déroulant emnités de fin de CDD lèle de CDD en Heure no Journée < 5 iours 11 Analytiques Périodes Retenues Salario BOREALE Auror BOA Pré-paie N° paie 10 Du 01/01/20 BOA-20.01 CDI Fin du contra Contrat Cat. salarial Mutuelle Cas Généra Mutuelle Céliba Non Cadre 100 % Profession Les rubriques de paies utilisées dans la paie de mars sont Analytique automatiquement reprises. Période 01/03/20 Di au 31/03/20 Ma Règit le 30/04/20 pa Rubriques de paie 1 M35 1 600,00 Le code de celles désormais obsolètes apparaît avec - R + 1 Navigo Pass Navigo 37,60 37,60 70 AP35Ab Absence(s) heure(s) en activité partielle -10,54 -738,45 un z devant. (Rubriques obsolète du fait de l'assujettissement aux 70 zAP35i 70 zAP_RM Indemnisation(s) heure(s) en activité partielle Rémunération minimale garantie - Act. Partie 7,38 0,65 516,91 45,50 cotisations de prévoyance à compter du 1er avril) d

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.





Modification paie BOA nº 10	
Analytiques Périodes Retenues	
Salarié BOREALE Aurore BOA Pré-paie N° paie 10	
Contrat BOA-20.01 📀 Du 01/01/20 CDI Fin du contrat	
Cat. salariale Cas Général 🗘 Mutuelle Mutuelle Célibataire 🗘 Retraité Fiscalement français (métropo 🔇	
Profession Secrétaire Secr Non Cadre Abat. % TP 100 %	
Exercice 2020 <u>Periode</u> 01/03/20 Di au 31/03/20 Ma Regitte 30/04/20 par (non determine)	Si vous aviez initialement saisie la naie à l'envers sur le
Old Configuration Instruction parts Data Production 1 1.2.PP100 Austenent mainten to 100% et - Act. Partielle 122,15 22,15 22,15 1 M35 Rémunération mensuelle 1600,00 1600,00 1600,00	net, la première rubrique doit être zAP100 ou zAP_RM.
* 1 Navigo Pass Navigo 37,60 37,60 70 AP35Ab Absence(s) heure(s) en activité partielle -10,54 -738,45	
x 70 zAP351 Indemnisation(s) heure(s) en activité partielle 7,38 516,91	
V ZAP_KM Remuneration minimale garantie - Act. Partielle 0,00 40,00	
Biller Bi	 Dans ce cas et uniquement dans ce cas,
Platond 3 428,00 A Tranche A 861,55 Net avant PAS 1280,85 A	ouvrez le cadenas du Net avant PAS
Plaf. retraite 3 428,00 Base CS 883,70 Net à payer 1 280,85 Plaf. prévoy. 3 428,00 Coût employeur 1 554,13 Coût employeur 1 554,13	
Modification paie BOA n° 10	
Analytiques Périodes Retenues	
Salarié BOREALE Aurore BOA Pré-paie Nº paie 10	
Contrat B0A-20.01 🗘 Du 01/01/20 CDI Fin du contrat	
Cat. salariale Cas Général O Mutuelle Mutuelle Célibataire O Retraité Fiscalement français (métropo O	
Profession Secrétaire Secr Non Cadre Abat. % TP 100 %	
Analytique	
Exercice 2020 🗘 Période 01/03/20 Di au 31/03/20 Ma Règit le 30/04/20 par (non déterminé) ᅌ	
Oté Code/Macro Rubrique de paie Base Montant Rubriques de paie * 1 x40100 Austrament moleting 1000% est. Aut Dutielle 2215 2215	
Image: Second	
Invalgo Pass Navigo 37,60 37,60 70 AP35Ab Absence(s) heure(s) en activité partielle -10,54 -738,45	 Ouvrez ensuite le cadenas du Platond pour le
X 70 zAP351 Indemnisation(s) heure(s) en activité partielle 7,38 516,91 70 zAP DM Pérminération minimale parantile, Art Partielle 0.65 45.50	remettre à la valeur saisie en mars.
	Dans l'exemple si contre, le plafond saisie était à
Biler Biler Augus 11.67 Bilaire brut 861.55 Biler	l'époque de 3428 / 151,67 x 81,67 soit 1845,88.
Plafond 1845,88 Image: Plafond 1845,88 Image: Plafond 1280,85 Image: Plafond	
Plat. retraite 1845,88 Base CS 883,70 Net a payer 1280,85 Plaf. prévoy. 3 428,00 Image: Contemployeur 1554,19 Image: Contemployeur <td> Valider la paie en cliquant sur OK </td>	 Valider la paie en cliquant sur OK
Confirmer	
Il existe déjà des paies dans ce contrat à ces dates, êtes-vous sûr de vouloir	
continuer?	
	 Valider l'alerte de confirmation
Annuler OK	
Confirmer	
Cette paie contient des rubriques inactivées, êtes-vous sûr de vouloir	
continuer?	
	 Le cas échéant, valider également l'alerte signalant
Annuler OK	l'utilisation de rubriques obsolètes
	המוווסמנוטרו עב המטווקעבט טוסטובובט

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité. Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes

sociaux et fiscaux concernés.